



Infolettre mai 2025

Actualités, informations pratiques et agenda : l'infolettre du service des formations postobligatoires et de l'orientation vous renseigne sur les nouveautés dans le secteur passionnant de la formation.

Bonne lecture !

Vous trouvez cette infolettre utile ? Passez le mot, car l'inscription [en ligne](#) est possible.

Au contraire, vous ne souhaitez plus la recevoir ? Le lien de désabonnement se trouve en bas de cet e-mail.

Des suggestions ou des questions ? sfpo@ne.ch

UNE ORDONNANCE RÉNOVÉE POUR LES MAÇON-NES !

Chaque année, plusieurs métiers sont concernés par les révisions d'ordonnances de la formation professionnelle. Ces révisions partielles ou d'envergure permettent l'adaptation des professions en cohérence avec l'évolution du monde de travail. C'est le cas pour la profession de maçon-ne AFP et CFC dès la rentrée scolaire 2025.



L'intégration des compétences opérationnelles est l'un des changements importants de cette révision. La matière est enseignée dans un contexte de formation et permet l'apprentissage de différents savoir-faire sur les trois lieux de formation.

Tout au long de leur apprentissage, les apprenti-es effectuent des mandats pratiques afin d'apprendre à résoudre des problèmes concrets et s'exercer au travail en équipe. Une plateforme numérique permet le suivi du dossier des personnes en formation et centralise tous les documents de formation. La plateforme offre également la possibilité aux apprenti-es de réaliser leurs rapports de mandats pratiques via des supports numériques.

Avec cette révision, l'intitulé "aide maçon-ne AFP" disparaît au profit du titre de "maçon-ne AFP". Ce choix valorise cette filière essentielle au secteur du gros œuvre. L'harmonisation entre les deux filières, à l'instar de la récente révision des ordonnances des professions d'employé-e et de gestionnaire en hôtellerie-intendance, améliore la perméabilité entre l'AFP en 2 ans et le CFC en 3 ans.

D'autres professions sont concernées par des réformes d'ordonnances à la rentrée 2025 :

Géomaticien-ne CFC	Mécanicien-ne en motos CFC
Assistant-e en médias imprimés CFC	Mécanicien-ne en cycles CFC
Projeteur-se en technique du bâtiment CFC	Polydesigner CFC
Employé-e en restauration de système AFP	Technologue en denrées alimentaires CFC
Gestionnaire en restauration de système CFC	

Liste des professions – SEFRI

SOUTIEN EN FRANÇAIS : L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENTI-ES

Chaque année, de jeunes allophones s'engagent dans un apprentissage. Le service des formations postobligatoires et de l'orientation propose trois mesures d'accompagnement dans le cadre de la gestion de cette diversité linguistique et de l'inclusion des jeunes allophones. Elles permettent de combler les lacunes détectées au début de la formation et favorisent la réussite.



En septembre de chaque année, durant un cours de culture générale, les apprenti-es de 1^{re} année du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) passent une évaluation de français. Cette étape permet un diagnostic et la mise en place, si nécessaire, de mesures d'aide appropriées.

En fonction du résultat, l'apprenti-e et son entreprise formatrice sont contacté-es et la ou le jeune se voit proposer de rejoindre les cours d'appui « standard » de culture générale. Cette première mesure est appropriée pour combler les lacunes légères. Lorsque les difficultés sont plus prononcées, des cours hebdomadaires de français langue étrangère, dédiés spécifiquement aux apprenti-e-s allophones, sont proposés en complément des cours professionnels. Pour ces deux mesures, l'apprentissage est poursuivi.

Mais, lorsque les lacunes en français sont plus importantes, la réussite de l'apprentissage peut être mise en péril. Avec le programme Start'intégration, il est proposé à la personne allophone de suivre notamment des cours de français langue étrangère de manière plus intensive, soit 2 jours par semaine au CPNE. Les autres jours, la ou le jeune allophone effectue de la pratique professionnelle dans le cadre d'un stage de longue durée, si possible dans la même entreprise. L'objectif : permettre la réentrée en apprentissage l'année suivante avec des compétences en français correspondant au niveau de formation.

Start'intégration

EN BREF

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : QUEL DÉLAI POUR L'ENVOYER ?

Pour engager un-e apprenti-e, un contrat écrit est obligatoire entre les parties signataires, ainsi qu'avec les représentants légaux pour les mineur-es. Le contrat d'apprentissage est particulier puisque sa durée est limitée à la formation. En principe, l'apprentissage commence en même temps que le début de l'année scolaire, et au plus tôt, au 1^{er} juillet.

Il est important de transmettre le contrat pour approbation à l'office des apprentissages le plus rapidement possible, **au plus tard le 18 juillet**.

Ce délai permet également d'assurer l'inscription à l'école professionnelle et le retour des documents validés pour le début de la rentrée scolaire et des cours professionnels.

Apprentissage

SUIS-JE CERTIFIÉ-E ?

Les apprenti-es au bénéfice d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise neuchâteloise peuvent consulter leurs résultats d'examens AFP et CFC sur la page Internet dédiée. Ils sont mis à jour régulièrement par profession. Aucune information n'est transmise par téléphone ou par courriel.

Résultats d'examen

SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE POUR LES ADULTES EN FORMATION

Dès le mois d'août 2025, les adultes qui visent l'obtention d'un 2^e titre AFP ou CFC verront leurs coûts de formation diminués. L'État de Neuchâtel prendra en charge 90% des coûts de la formation théorique contre 50% actuellement. Pour les adultes qui visent l'obtention d'un 1^{er} titre, la formation théorique reste entièrement prise en charge.

La formation en compétences de base, soit en français oral et écrit, en maths élémentaires et en outils numériques, devient entièrement gratuite. Ces deux dispositifs de formation sont accessibles aux personnes domiciliées dans le canton et en emploi.

Certification professionnelle pour adultes

AGENDA



Last Minute : les entreprises cherchant encore un-e apprenti-e pour août 2025 ont la possibilité de rencontrer des jeunes motivé-es à décrocher une place lors d'une soirée de réseautage. Rendez-vous le jeudi 5 juin à la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds (sur inscription). Une dernière soirée de réseautage à ne pas manquer !

Infos



Forum des Métiers : il revient fin novembre pour 3 soirées ! Cet événement vous permet de faire découvrir votre métier et votre savoir-faire aux jeunes et à leurs parents. Vous y rencontrerez peut-être votre futur-e apprenti-e !

Réservez déjà les dates suivantes :

24.11 : Commerce&Gestion et Hôtellerie&Restauration

25.11 : Santé&Social et Terre&Nature

27.11 : Bâtiment&Construction et Technique&Industrie.



Portes ouvertes du CPNE : le pôle Bâtiment et Construction ouvrira ses portes le samedi 6 septembre 2025. L'occasion de découvrir ce lieu de formation situé à Colombier, de discuter avec le corps enseignant et d'admirer le savoir-faire des apprenti-es dans plus de 30 métiers.

Toutes les dates 2025 - 2026

VOIR OU REVOIR !



L'apprentissage porte ses fruits et Laurent Cousin, expert en gestion des infrastructures, en est un exemple de plus ! D'horticulteur à agent d'exploitation, Laurent Cousin a suivi un parcours aussi riche que surprenant. Après avoir décroché deux brevets fédéraux, il façonne aujourd'hui la relève en tant que formateur et délégué professionnel.

[Vers l'épisode](#)



La semaine nationale de la formation professionnelle a eu lieu du 5 au 9 mai 2025. Chaque matin, entre 09h30 et 10h00, spécialistes, apprenti-es et formateur-trices se sont retrouvés sur les ondes de RTN pour permettre aux jeunes et à leurs parents de découvrir les multiples facettes de l'apprentissage !

[Vers le replay](#)

[Service des formations postobligatoires et de l'orientation](#)

Espace 1

2301 La Chaux-de-Fonds

032 889 69 40 sfpo@ne.ch

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle – ocosp@ne.ch

Office des apprentissages – ofap.apprentissage@ne.ch

Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle ofij@ne.ch

Office des formations professionnelles et académiques sfpo@ne.ch

Office des hautes écoles et de la recherche – ohcr@ne.ch